

Annexe 1 : Description des sources de données pour les indicateurs *État de santé*

Données de mortalité

Les bases de données de mortalité ont été fournies par la Direction générale Statistique et Information économique (Institut National de Statistique). Il s'agit de bases complètes portant sur les années 2004 à 2009.

Lors de chaque décès, un médecin rédige obligatoirement un certificat de décès reprenant non seulement l'âge du patient et son lieu de résidence mais également la cause principale et les causes secondaires de décès. Ces causes sont ensuite recodées selon la "Classification internationale des maladies, traumatismes et causes de décès" dans sa dixième révision (CIM10).

C'est la cause principale (initiale) de décès qui est prise en compte dans les indicateurs présentés. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la cause initiale comme étant la maladie ou les traumatismes qui ont déclenché l'évolution morbide conduisant directement au décès ; ou les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont entraîné le traumatisme mortel.

Les données utilisées dans cette étude couvrent une période de cinq années (2004-2009) afin d'assurer un nombre suffisant de décès et d'éviter les fluctuations aléatoires d'échantillonnage liées aux trop faibles nombres. Les bases utilisées sont les bases complètes.

Les taux de mortalité présentés sont des taux standardisés par âge selon la méthode de standardisation directe. Ils sont obtenus en appliquant les taux de mortalité de chaque groupe d'âge et de sexe à une population de référence, ici la population belge moyenne de la première année de la période considérée (1995). Ce calcul élimine les éventuelles différences liées à la structure par âge et par sexe à l'intérieur de la Wallonie et permet donc de comparer des taux de mortalité de populations différentes ainsi que les taux des hommes et des femmes.

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/>

Enquête Nationale de santé par Interview

Les bases de données de l'Enquête Nationale de santé par Interview sont fournies par l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP). Il s'agit de bases complètes (individuelles) des enquêtes 1997, 2001, 2004 et 2008.

L'Enquête Nationale de Santé par Interview (HIS) est une enquête sur la santé de la population, ses déterminants et l'utilisation des services de santé (préventifs et curatifs), menée par l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP Méthodologie et analyse des résultats) et l'Institut National de Statistique (INS dénommé actuellement Direction Générale Statistique et Information Economique – échantillonnage, engagement des enquêteurs, saisie des données). Cette enquête est menée périodiquement tous les quatre ans environ, et reçoit l'appui financier des différents Ministres de la Santé (fédéral, régionaux, communautaires).

Les résultats de cette enquête constituent une mine d'informations qui ne seraient pas disponibles autrement. En effet, la plupart des autres données de santé sont issues des enregistrements réalisés lors de la consommation de soins (par exemple le Résumé Clinique Minimum des hospitalisations, la base Pharmanet sur la consommation des médicaments prescrits, la banque de données médico-sociales de l'ONE, les données de l'INAMI) ou de registres.

Ces données sont également très utiles mais ne donnent des informations que sur des paramètres limités et sur la population qui consomme certains soins ou services.

Pour chaque enquête, l'échantillon est composé d'une base de 10 000 répondants, représentatifs de la population belge, avec une répartition de 3 500 résidents de Flandre, 3 500 résidents de Wallonie et 3 000 résidents bruxellois. Il en découle que chaque fois qu'on cite les Belges, les Wallons, les Hainuyers,... dans le cadre des résultats de l'Enquête Nationale de Santé par Interview, il s'agit des personnes résidant en Belgique, en Wallonie, en Hainaut,... Chaque enregistrement est ensuite pondéré pour que finalement l'ensemble des données soit représentatif de la population du pays, des régions et des provinces.

L'unité d'échantillonnage est le ménage. Les ménages sont sélectionnés aléatoirement sur base de la personne de référence mentionnée dans le Registre national, de leur domicile, de l'âge de la personne de référence et de la taille du ménage. Un groupe de ménages issus de la même entité géographique, comprenant environ 50 personnes à interroger constitue l'unité secondaire d'échantillonnage et est confié à un enquêteur en particulier.

Les indicateurs présentés reprennent la même structure de présentation que le Tableau de bord de la santé en Région wallonne. Pour chaque indicateur, ont été réalisés différents graphiques et analyses: d'une part, présentation de proportions par territoires pour les hommes et les femmes (la Belgique et les trois régions), d'autre part, croisements des variables présentées, pour la Belgique et les trois régions, en graphiques (évolution 1997-2008, croisements par groupes d'âge et croisements en fonction du niveau d'instruction utilisé comme proxy du statut socio-économique).

Sauf indications contraires, les proportions présentées sont des résultats bruts pondérés, c'est-à-dire des proportions mesurées au niveau de l'échantillon qui a été enquêté multipliées par un coefficient individuel de pondération calculé pour que l'ensemble des répondants représente l'ensemble de la population belge, régionale et provinciale.

Les Enquêtes Nationales de Santé par Interview belges font l'objet de rapports détaillés disponibles sur le site de l'ISP/ www.enquetesante.be

Registre du SIDA/HIV

Les informations qui ont servi pour faire l'indicateur sur le SIDA et le VIH ont été fournies directement par le service Maladies infectieuses au sein de la Population générale de la Direction opérationnelle Santé publique & Surveillance de l'Institut Scientifique de Santé Publique. Ce service reçoit lui-même les données de deux sources : « d'une part, l'enregistrement et la notification des malades sida par les cliniciens, d'autre part l'enregistrement des diagnostics d'infection par les laboratoires de référence qui réalisent les tests de confirmation. Il s'agit en fait des mêmes patients, mais pris en compte à des phases différentes de la maladie ; les malades sida sont tous séropositifs, mais les séropositifs ne sont pas tous malades du sida¹.

https://www.wiv-isp.be/Documents/121219_Rapport_VIH-SIDA_2011_5.pdf

¹ Sasse A, Epidémiologie du SIDA et de l'infection au VIH en Belgique. Institut Scientifique de Santé Publique Santé publique & Surveillance. Bruxelles. 2012.

Fonds des accidents du travail

Les données qui concernent les accidents de travail viennent de la banque de données du fonds des accidents du travail. Elles sont consultables sur leur site internet. www.faofat.be

Les chiffres présentés dans les indicateurs sont les accidents selon le domicile de la personne, pas selon le lieu de survenance de l'accident ni selon la région de l'employeur.

Créée au début des années nonante, la banque de données du Fonds des accidents du travail s'inscrit dans la mission de prévention qui est assignée au Fonds en produisant les statistiques nécessaires à l'élaboration des politiques de prévention des accidents du travail. La banque de données du Fonds des accidents de travail est alimentée par les entreprises d'assurance. Elle dispose de l'ensemble des données d'accidents survenus à des travailleurs salariés et déclarés par les employeurs à leur assureur. Ces données portent sur les éléments de la déclaration d'accident et son règlement. Les données des accidents du travail sont complétées par des données relatives à l'emploi, au secteur d'activité économique et à la taille des entreprises, fournies par l'O.N.S.S.²

Erratum

Dans la légende des figures utilisant le niveau d'instruction (pages 6, 11, 15, 18, 28 et 37) « secondaires » doit être remplacé par « secondaire inférieur ». « Supérieures » doit être remplacé par « enseignement secondaire supérieur ». « Universitaires » doit être remplacé par « enseignement supérieur ou universitaire ».

Auteurs

A. Billiet, Observatoire wallon de la Santé
A. Vandenhooft, Observatoire wallon de la Santé
V. Tellier, Observatoire wallon de la Santé

Remerciement particulier à

G. Masuy Stroobant (UCL) (Présidente du Conseil scientifique de l'OWS)
C. Massot (OSH)
P. Meeus (INAMI)
J. Tafforeau (ISP)
A. Sasse (ISP)
M. Neuforge (OWS)

Mise en page

M. Boland, Service public de Wallonie-DGO5 Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé

Ce texte est partiellement inspiré du *Tableau de bord de la santé en Wallonie*. V. Tellier, Observatoire de la santé du Hainaut, 2009. <http://socialsante.wallonie.be/tableaubordsante/>

² Fond des accidents du travail http://www.faofat.be/site_fr/stats_etudes/infos_gen/sources/sources.html
https://www.wiv-isp.be/Documents/121219_Rapport_VIH-SIDA_2011_5.pdf